

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02 JUILLET 2025

Délibération n° 55-2025
Rapporteur : Louis CHOAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212700561-20250709-DAJ-DEL-25-170-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/07/2025
Publication : 09/07/2025

Votants pour : 26

Votants contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-cinq, le deux juillet, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Thierry JOSSE, Laurence BEATRIX, Thérèse FICHET, Colette GENET, Ulrich SCHLUMBERGER, Pascal GRIHAULT, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE

Pouvoirs : Sara FERAUD à Sabrina BECHET, Guillaume WIENER à Pascal SEJOURNE, Pierre BIBET à Mickael PEREIRA, Sébastien LERAT à François VANFLETEREN, Sandrine BOZEC à Pascal GRIHAULT

Absents : Hugues CANTEL, Valérie DIOT, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Justine PIQUOT, Régis ROUSSEL, Laurence CAUSIER-LEMIRE

Date de la convocation : jeudi 26 juin 2025

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DU MARCHE HEBDOMADAIRE

Exposé des motifs :

La Société les Fils de Madame Géraud est délégataire depuis le 1er janvier 2024 et pour une durée de 5 ans du contrat d'exploitation du marché hebdomadaire et des foires annuelles. Dans le cadre de sa délégation était prévu la mise à jour du règlement du marché. Obsolète et plus adaptée, la version toujours en application date de 2011 et nécessite des adaptations.

La Commission consultative du marché s'est réunie le 26 mai dernier et a travaillé sur la proposition de Règlement Intérieur qui vous est faite aujourd'hui. Pour mémoire, la commission consultative est composée :

- des représentants des commerçants abonnés du marché
- des représentants sédentaires du centre-ville
- des représentants du délégataire
- des représentants élu et techniciens de la Ville de Bernay

Ce règlement intérieur, évoque dans les grandes lignes les points suivants :

- Description générale du marché
- Lieu, jour, horaires
- Périmètre marchand / périmètre stationnement
- Emplacements pour les abonnés
- Emplacements pour les « volants »
- Justificatifs à fournir
- Obligations des commerçants du marché
- Modalités techniques d'installation
- Interdictions générales
- Propreté et hygiène
- Gestion des déchets (tri sélectif et valorisation)
- Sécurité

- Tarifs des redevances, paiements
- Responsabilités, sanctions, infractions
- Animations, publicités
- Commission consultative du marché
- Modalités d'application de ce règlement

Il vous est proposé de valider le règlement intérieur des marchés hebdomadaires modifié.

Délibération :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délégation à la Société les Fils de Madame Géraud
Vu l'avis favorable de la Commission consultative du marché qui s'est réunie le 26 mai 2025

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la proposition de modification du Règlement intérieur du marché hebdomadaire
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document relatif à l'application de celui-ci

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 09/07/2025,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

